

Procès verbal des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 4 avril 2011

Nombre de conseillers en exercice : 22
Nombre de conseillers présents : 19
Nombre de conseillers ayant donné procuration : 2

Convocation adressée le 25 mars 2011
Procès-verbal des délibérations affiché le 8 avril 2011

L'an deux mille onze, le 4 avril à 20 h, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de M. Pierre DIRATCHETTE

Présents : Guy ALIPHAT, Fabienne AYENSA, David BERHONDE, Frédéric CORRET, Alain CUBURU, Philippe DELGUE, Alexandre DELION, Pierre DIRATCHETTE, Jonathan DUHAU, Patrick ELIZAGOYEN, Monique ETCHEVERRY, Xabi IRIGOYEN, Eliane ITHURBIDE, Pascal JOCOU, Sébastien LASSEGUETTE, Bernadette LARQUERE, Olivier MARCARIE, Jean-Louis ROUX, Lionel SANDERSON

Absents : Marie LEHOUELLEUR, Serge CHAULET (procuration à O. MARCARIE), Raymonde AUTIER BOTELLA (procuration à B. LARQUERE)

Secrétaire de séance : Bernadette LARQUERE

1/ Compte administratif 2010

Le Maire s'étant retiré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote le compte administratif de l'exercice 2010 et arrête ainsi les comptes (budget principal et budgets annexes) :

Budget principal

Fonctionnement

Dépenses

Prévu : 1 741 688
Réalisé : 1 447 264,43

Recettes

Prévu : 1 741 688
Réalisé : 1 772 068,58

Résultat : 324 804,15

Investissement

Dépenses

Prévu : 1 769 551
Réalisé : 1 326 688,32
Restes à réaliser : 327 172

Recettes

Prévu : 1 769 551
Réalisé : 1 321 572,79
Restes à réaliser : 132 331

Résultat : - 5 115,53

Résultat global : 319 688,62

Budget annexe des caveaux

Fonctionnement

Dépenses

Prévu : 20 370
Réalisé : 10 836,25

Recettes

Prévu : 20 370
Réalisé : 10 836,25

Résultat 0

Investissement

Dépenses

Prévu : 8 190
Réalisé : 8 187,81

Recettes

Prévu : 19 060
Réalisé : 9 529,96

Résultat 1 342,25

Résultat global : 1 342,25

Budget annexe du local commercial

Fonctionnement

Dépenses

Prévu : 15 360
Réalisé : 4 247,98

Recettes

Prévu : 19 790
Réalisé : 19 781,29

Résultat 15 533,98

Investissement

Dépenses

Prévu : 8 841
Réalisé : 8 831,85

Recettes

Prévu : 8 841
Réalisé : 2 540,87

Résultat - 6 290,98

Résultat global : 9 242,33

2/ Comptes de gestion 2010 (Budgets principal et annexes)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, déclare que les comptes de gestion (budget principal et budgets annexes) dressés pour l'exercice 2010 par le receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.

3/ Affectation du résultat

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2010, décide d'affecter en section d'investissement :

Budget principal : 324 804,15 €

Budget local commercial : 6 290,98 €

4/ Taux des impôts locaux

M. MARCARIE, Adjoint Délégué aux Finances, indique que la réforme de la fiscalité locale se poursuit en 2011 :

- La taxe professionnelle est supprimée et remplacée par la C.F.E. (cotisation foncière des entreprises) et la C.V.A.E. (cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises), constituant la C.E.T. (contribution économique territoriale).
- Des transferts de la fiscalité départementale et régionale sont opérés au profit de la commune.
- La commune perçoit de nouvelles taxes : taxe additionnelle à la taxe foncière sur les propriétés non bâties, imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux.
- Par ailleurs, un fonds de garantie individuelle de ressources est créé afin de compenser les pertes de recettes de certaines collectivités ; il est alimenté par les recettes des collectivités gagnantes de la réforme, dont BRISCOUS.

Afin de pouvoir comparer la fiscalité 2010 et la fiscalité 2011, les taux de référence communaux de 2010 ont été recalculés par les services de l'Etat afin de prendre en compte le transfert de la fiscalité départementale, régionale, et d'une part des frais de gestion auparavant perçus par l'Etat.

Il propose de retenir, pour 2011, les taux 2010 de référence.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe les taux d'imposition pour l'année 2011 et précise les produits attendus ainsi qu'il suit :

Taxes	Bases 2010 effectives	Taux 2010 de référence
T.H.	2 709 929 €	20,42 %
T.F.B.	1 646 852 €	16,25 %
T.F.N.B.	62 974 €	35,04 %
CFE	456 072 €	20,56%
TOTAL		

Bases 2011 prévisionnelles	Taux 2011	Produits 2011
2 799 000 €	20,42 %	571 556 €
1 725 000 €	16,25 %	280 313 €
64 200 €	35,04 %	22 496 €
463 000 €	20,56 %	95 193 €
		969 558 €

5/ Budget primitif 2011 : budget principal et budgets annexes

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité (Pour : 19, Contre : 2, Abstentions : 0), vote le budget principal (synthèse en annexe) :

Budget principal

Section de fonctionnement : 1 962 500 €

Section d'investissement : 1 767 188 € (Y compris restes à réaliser 2010)

Le Conseil Municipal vote ensuite, à l'unanimité, les budgets annexes :

Budget annexe des caveaux

Section de fonctionnement : 10 060 €

Section d'investissement :

Dépenses : 4 825 €

Recettes : 10 873 €

Budget annexe du local commercial

Section de fonctionnement :

Dépenses : 14 470 €

Recettes : 19 293 €

Section d'investissement : 12 861 €

6/ Création d'un budget annexe « restaurant »

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal les démarches entreprises depuis deux ans afin d'avancer dans le projet de création d'un restaurant dans l'immeuble communal Joanto : étude de faisabilité réalisée par la Chambre de Commerce et d'Industrie, relogement des locataires, recherche d'un gérant, consultation pour l'attribution de la maîtrise d'œuvre des travaux d'aménagement du local...

Il demande au Conseil Municipal de confirmer son engagement dans la démarche de création d'un restaurant, la commune se substituant à l'initiative privée, défailtante. Il n'y a actuellement aucun restaurant à BRISCOUS, qui compte, au 1^{er} janvier 2011, 2575 habitants.

S'agissant d'un immeuble à usage commercial, qui sera donné en location à l'exploitant du restaurant, il convient de créer un service à comptabilité distincte, assujetti à la T.V.A.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- APPROUVE le projet de création d'un restaurant dans l'immeuble communal Joanto,
- DECIDE la création d'un service à comptabilité distincte, assujetti à la TVA, pour l'aménagement et la location d'un immeuble à usage commercial.
- PRECISE que ce service n'aura ni la personnalité morale ni l'autonomie financière.

7/ Création d'un emploi permanent à temps non complet d'adjoint territorial du patrimoine de 2^e classe

M. le Maire expose :

Le volume des missions confiées au secrétariat de mairie augmente sensiblement, au rythme de l'augmentation de la population de la commune. Il a été décidé d'y affecter en totalité un emploi d'adjoint administratif de 2^e classe (jusqu'à présent affecté à mi-temps au secrétariat de mairie et à mi-temps à la bibliothèque).

Il convient par conséquent de créer un nouvel emploi à la bibliothèque. La filière culturelle semble la plus appropriée pour l'agent qui y sera affecté. M. le Maire propose de créer un emploi permanent d'adjoint territorial du patrimoine de 2^e classe, à temps non complet, pour une durée de 17 h 30 mn par semaine.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Décide la création d'un emploi permanent à temps non complet d'adjoint territorial du patrimoine de 2^e classe à compter du 1^{er} mai 2011,
- Fixe la durée hebdomadaire de l'emploi à 17 h 30 mn,
- Décide de doter l'emploi d'un régime indemnitaire similaire à celui des agents de catégorie C de grade équivalent, à savoir indemnité d'administration et de technicité au coefficient 1,5, et indemnité de mission pour un montant annuel de 200 €, proratisées selon le temps de travail hebdomadaire moyen.

8/ Création d'un emploi non permanent à temps complet d'adjoint technique de 2^e classe

M. le Maire expose :

Les missions confiées au service technique augmentent parallèlement au développement de la commune (aménagement des espaces publics, bâtiments communaux...). Il convient de le renforcer,

d'autant que le contrat d'un agent en C.A.E. arrive à terme le 15 mai 2011. Cependant, dans l'incertitude quant au règlement de la situation d'un agent en arrêt maladie depuis près d'un an et demi, M. le Maire propose de créer un emploi non permanent d'adjoint technique de 2^e classe, pour une durée de 6 mois.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- DECIDE la création d'un emploi non permanent d'adjoint technique de 2^e classe à temps complet, du 16 mai 2011 au 15 novembre 2011.
- DECIDE que cet emploi sera doté
 - De la rémunération afférente au 1^{er} échelon de l'échelle indiciaire applicable aux adjoints techniques territoriaux de 2^e classe et que seront appliquées les revalorisations de cette échelle indiciaire intervenant pour les fonctionnaires,
 - Et du régime indemnitaire accordé par la collectivité aux fonctionnaires de même grade,
- AUTORISE le Maire à signer le contrat de travail selon le modèle annexé à la présente délibération.

9/ Participation aux dépenses de fonctionnement de l'école privée Saint-Vincent

M. le Maire expose :

La participation communale aux dépenses de fonctionnement de l'école privée Saint-Vincent est calculée sur la base du coût moyen d'un élève fréquentant l'une des écoles publiques de la commune et du nombre d'élèves habitant la commune qui fréquentent l'école Saint-Vincent.

Ce coût/élève s'établit, pour 2010, à 574,58 €.

58 élèves beskoiztars sont accueillis par l'école Saint-Vincent au 1^{er} janvier 2011

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- FIXE la participation annuelle de la commune aux dépenses de fonctionnement de l'école Saint-Vincent à 33 325 €.
- PRECISE que les crédits correspondants sont inscrits au budget primitif – article 6558.

10/ Dotation allouée aux écoles publiques

M. le Maire expose :

Chaque année une dotation de fonctionnement, calculée en fonction du nombre d'élèves de chacune des écoles, est intégrée au budget communal, et ventilée dans les différents articles budgétaires.

La gestion en est confiée aux directeurs d'écoles qui en disposent en fonction de leurs besoins : fournitures scolaires, documentation, activités éducatives et frais annexes (transports), petit équipement, frais de télécommunications et maintenance des matériels (photocopieur, ordinateurs...)

Il propose d'arrêter le forfait par élève à 90 € pour l'année 2011.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte ce forfait.

12/ Subventions aux associations

Dans le cadre du budget communal, les subventions listées dans le tableau annexé sont allouées aux associations locales.

13/ Bourses communales

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, attribue une bourse communale de 70 € aux 29 étudiants de la commune poursuivant des études supérieures en ayant fait la demande.

14/ Aménagement d'un restaurant à Joanto : attribution de la maîtrise d'œuvre

M. le Maire expose :

La consultation pour l'attribution de la maîtrise d'œuvre du restaurant Joanto a été lancée début février, dans le cadre d'une procédure adaptée. Un avis d'appel à concurrence a été inséré dans Sud-Ouest et Les Petites Affiches.

10 candidatures étaient réceptionnées au 25 février, date limite de réception des dossiers.

Après analyse des offres selon les trois critères définis (références : 30 %, rémunération : 30 %, note d'intention : 40 %), il propose de retenir l'offre de XB Architectes, classé en 1^{ère} place.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- ATTRIBUE la maîtrise d'œuvre du restaurant Joanto à XB Architectes, pour un taux de rémunération de 11,2 % (mission de base + EXE + OPC), soit un forfait de rémunération de 67 200 € HT pour un coût prévisionnel de travaux de 600 000 € HT,
- AUTORISE le Maire à signer le marché correspondant,
- PRECISE que les crédits seront inscrits au budget annexe du restaurant.

15/ Construction des ateliers municipaux et d'un local associatif : demandes de subventions

M. le Maire présente le projet d'ateliers municipaux / local associatif dont les travaux sont estimés par le maître d'œuvre à 751.500 € HT. Compte tenu des dépenses de maîtrise d'œuvre, contrôle technique et frais divers, l'opération est estimée à 830 400 € HT.

Il propose de solliciter de l'Etat et des autres partenaires potentiels le maximum possible de subventions pour ce type de projet.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Approuve le projet d'ateliers municipaux et local associatif présenté,
- Sollicite la participation de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux selon le plan de financement ci-annexé,
- Autorise le Maire à solliciter les autres partenaires financiers potentiels,
- S'engage à financer sur fonds propres ou par emprunt le coût complémentaire de l'opération.

16/ Local Bixintxo : bail emphytéotique

L'association culturelle Bixintxo a décidé, lors de son assemblée générale du 18 février 2011, de céder la salle Bixintxo à la commune par bail emphytéotique d'une durée de 99 ans, à charge pour la commune d'en assurer la réhabilitation et la mise aux normes actuelles dans un premier temps, l'entretien dans un second temps.

Après lecture du projet de bail, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide

- D'accepter la cession par bail emphytéotique de la salle Bixintxo,
- D'approuver le projet de bail ci-annexé,
- D'autoriser le Maire à le signer

17/ ONF – Programmation 2011 des travaux en forêt communale
Financement Conseil Général – Conseil Régional

M. Pascal JOCOU, Premier Adjoint, présente le programme 2011 de travaux en forêt communale proposé par l'Office National des Forêts dont le coût est estimé à 15 310 € HT en investissement, et 1 660 € HT en fonctionnement. Il indique qu'une partie des travaux prévus au programme d'actions 2011 dans la forêt communale pourrait bénéficier d'aides du Conseil Régional et du Conseil Général :

	Surface	Coût total HT	Montant total subvention Conseil Général et Conseil Régional
Parcelles 21 R et 26 R : relevé de couvert pour mise en régénération naturelle *	4 ha	4 960,00	2 000, 00
TOTAL	4 ha	4 960, 00	2 000, 00

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- APPROUVE la programmation 2011 des travaux en forêt communale,
- SOLLICITE la participation financière du Département et de la Région à hauteur de 1 000 € pour chaque collectivité

18/ Demande d'aide publique pour une opération d'équipement de desserte forestière.

M. Pascal JOCOU, premier adjoint, donne connaissance au Conseil Municipal d'un projet d'équipement en forêt communale relevant du Régime Forestier pour mise aux normes de 0,755 km, création de 0,300 km de route forestière empierrée et création de 3 places de dépôts et retournement.

Ce projet d'équipement dans le canton de l'Ardanavy, prévu à l'aménagement forestier 2009-2023, facilitera l'exploitation des bois pour les professionnels comme pour les affouagistes tout en préservant mieux le milieu naturel.

Le projet consiste à :

- Reprofilier et empierrer la route principale existante sur 430 ml,
- Reprofilier et empierrer la piste existante sur 245 ml,
- Créer une nouvelle piste empierrée dans la parcelle 6 au dessus de la zone inondable sur 300 ml,
- Mettre en œuvre un béton fibré ou du bitume au départ de la route sur 80 ml, zone de pente supérieure à 20 % sujette à l'érosion,
- Aménager 3 places de dépôt et retournement,
- Améliorer l'assainissement par la création de fossés et passages busés,
- Poser une barrière à l'entrée de la route secondaire.

Le montant du projet s'élève à 108 786,16 € HT soit 130 108,25 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité (Pour :18, Contre : 1, Absentions : 2),

APPROUVE le projet qui lui a été présenté pour un montant de **108 786,16 HT** soit 130 108, 25 € TTC,
SOLLICITE l'octroi d'une aide publique d'un montant de **76 150,20 €** représentant 70 % du montant des travaux ,

S'ENGAGE à financer sur ses fonds propres ou par emprunt la part des dépenses qui ne sera pas couverte par la subvention,

S'ENGAGE à inscrire chaque année au budget de la commune les sommes nécessaires à l'entretien de l'équipement créé,

DESIGNE l'Office National des Forêts comme maître d'œuvre,

DONNE pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tout document ou acte relatif à ce projet.

19/ Mise en place en forêt de l'Ardanavy de mesures compensatoires de l'élargissement de l'A 63

M. Pascal JOCOU, Premier Adjoint, présente le projet de convention entre la commune de BRISCOUS la société ASF :

La société ASF est tenue de compenser les impacts de l'élargissement de l'A 63 entre Biriadou et Ondres en réalisant la sécurisation, la restauration et la gestion conservatoire d'aires de repos et de sites de reproduction favorables au vison d'Europe et à la loutre.

La forêt de l'Ardanavy (parcelles forestières 1 à 9, 31 et ZE 5) a été choisie, la convention portant sur une durée de 22 années, soit jusqu'au 31 décembre 2032.

La commune s'engage à mettre en œuvre le programme d'actions propre à assurer la gestion conservatoire, ASF s'engage à financer le surcoût en résultant pour la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité (Pour : 20, Contre : 0, Abstentions : 1),

- approuve la mise en œuvre en forêt de l'Ardanavy des mesures compensatoires de l'élargissement de l'A 63,
- autorise le Maire à signer le projet de convention entre la commune et la société ASF joint en annexe,
- décide d'inscrire au budget communal les crédits nécessaires à la mise en œuvre du programme d'actions.

BRISCOUS, le 6 avril 2011

Le Maire,

Pierre DIRATCHETTE